

## EVIL EMPIRE AUX PRUD'HOMMES POUR DISCRIMINATION

Le 22 Septembre se tenait le procès opposant l'entreprise **Evil Empire**, studio connu pour le développement de contenus additionnels pour **Dead Cells**, à un ex-employé, qui poursuit le studio de jeux vidéo en justice pour **rupture de période d'essai abusive et discriminatoire basée sur le handicap**.

L'employé est recruté en Janvier 2021. Trois semaines plus tard, la société rompt sa période d'essai, prétextant des difficultés liées au télétravail ; une condition pourtant évoquée et négociée dès le recrutement, et rendue nécessaire par l'état de santé de l'employé. **Nous sommes ici loin de sujets de compétences professionnelles, censées être l'unique critère retenu pour valider ou non une période d'essai.**

Au cours du procès, l'entreprise tente plusieurs défenses :

### - **Evil Empire : "Je suis obligé de parler de sa corpulence"**

L'entreprise, par la voix de son avocate, insiste pour expliquer que le télétravail serait inévitable non à cause d'une maladie physique mais d'un surpoids ; comme s'il était **préférable pour l'entreprise d'être grossophobe que validiste.**

### - **La rupture de période d'essai n'est pas spécifique à cette affaire**

L'entreprise tient à montrer que la rupture en elle même ne saurait être une mesure discriminatoire, vu que **plusieurs autres employé-es de la société ont également perdu leur emploi** de cette manière. Evil Empire expose alors un nombre de ruptures de période d'essai assez incroyable : **malgré la petite taille de l'entreprise** (moins de 20 salarié-es déclaré-es en 2020), le chiffre est **similaire à celui d'entreprises de plusieurs centaines d'employé-es.**

### - **La remise en question des attestations médicales**

S'il est habituel que les entreprises mettent en cause les témoignages produits par les salarié-es, il est plus rare qu'une entreprise **questionne la légitimité des certificats médicaux.** C'est pourtant bien ce que la société Evil Empire a fait, allant même jusqu'à **comparer l'attestation émise par la psychologue de l'employé aux "fausses accusations d'attouchements d'enfants par les mères".**

Solidaires Informatique apportera tout son soutien aux salarié-e-s victimes de racisme, sexisme, transphobie, validisme, grossophobie et/ou de toute forme de discrimination et d'exploitation patronale.

Le jugement sera rendu en janvier 2024 ; un trait sera alors tiré sur la possible ironie du nom du studio.

## Face aux discriminations patronales RIPOSTE SYNDICALE